



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER

2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 Décembre 2011

Compte rendu de la séance :

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le Vendredi 02 Décembre 2011 à 21H sous la présidence de Mme Maryse VERDOUX, Maire.

Présents : Marcel BOURIETTE – Jacques DANION – Daniel DOMECH - Karine DOMECH-MIQUEU - Martine DOMECH – Stéphane JOLY – Marc LAFFONT - Didier MEDAILLON - Alain MONTEGUT – Eric POIROUX – Maryse VERDOUX

Secrétaire de séance : Alain MONTEGUT

Ordre du jour :

- Délibération concernant la régularisation de l'alignement SAVARIT
- Délibération concernant l'extension du réseau pour l'alimentation électrique du terrain LABBE / PECOURT
- Assainissement collectif : résultat des études préliminaires et délibération concernant l'achat par le SI Adour-Echez de la parcelle destinée à recevoir la station d'épuration
- Travaux en cours et prévisions 2012
- Divers

I – Régularisation de l'alignement SAVARIT

Mme le Maire rappelle que l'alignement au droit du terrain de Mr et Mme SAVARIT n'est toujours pas régularisé (recalcul des superficies, dédommagement).

Elle précise que la famille SAVARIT a fait procéder, à ses frais, à un nouveau bornage. Il en résulte que la Commune a amputé ledit terrain de 152 m² pour lesquels la famille a demandé un dédommagement de 10 €/m².

L'estimation faite par France Domaines rejoint la demande de Mr et Mme SAVARIT puisque elle est de 1500 € pour les 152 m².

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dédommager Mr et Mme SAVARIT à hauteur de 1500 € et charge Mme le Maire de procéder à la régularisation.

II – Extension du réseau pour l'alimentation électrique du terrain LABBE / PECOURT

Mme le Maire informe l'assemblée de l'estimation faite par le SDE pour l'extension du réseau électrique en vue d'alimenter la parcelle B 16 appartenant à Mr PECOURT et Mme LABBE :

Coût total des travaux : 3 000 €

Participation SDE : 1950,06 € + 491,64 € provenant de la récupération de T.V.A.

Participation commune de Visker : 558,30 €

Elle demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation de la participation communale.

Acceptée à l'unanimité.

III – Assainissement collectif : résultat des études préliminaires et délibération concernant l'achat par le S.I. Adour-Echez de la parcelle destinée à recevoir la station d'épuration

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du retour des études préliminaires concernant la faisabilité technique et financière de l'assainissement collectif dans le village.

Rappel : sont concernés les secteurs suivants :

Camin de Peirer - Carrera de Marca-Dessus – Carrera de Marca-Devath – Camin dera Sera – Camin deras Vinhas – Camin dera Gela – Camin deth Jan deth Cer (partie) – Via de Tarba (partie) – Camin dera Pasada – Camin deth Cap deth Cer- Costa deth Bergan – Cant dera Gleisa – Camin deth Hreisho de Boset – Camin de Solos

Le coût total de la réalisation de ce réseau : 1 639 000 € H.T.

3 tranches ont été définies, en fonction des équipements nécessaires, et chiffrées, le coût global étant ensuite ramené au coût par branchement.

Tranche 1 : Camin de Peirer – Carrera de Marca-Dessus – Carrera de Marca-Devath – Camin dera Sera

Coût global : 520 000 € H.T.

Coût par branchement : 10 833,33 H.T.

Tranche 2 : Camin deras Vinhas – Camin dera Gela – Vier de Noguès – Camin deth Jan deth Cer (partie) – Via de Tarba (partie)

Coût global : 385 000 € H.T.

Coût par branchement : 13 750 € H.T.

Tranche 3 : Camin dera Pasada – Camin deth Cap deth Cer – Cant dera Gleisa – Camin deth Hreisho de Boset – Camin de Solos – Camin dera Costa deth Bergan

Coût global : 480 000 € H.T.

Coût par branchement : 28 235,29 € H.T.

Les travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sont subventionnables par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Général, ce dernier n'intervenant que si l'Agence de l'Eau participe (principe des financements croisés). Or l'Agence de l'Eau, dans son programme 2007-2012, a défini un **seuil d'éligibilité aux aides de 9 000 € par branchement**, les travaux dont le coût est supérieur ne sont donc pas subventionnables.

En conclusion, en l'état actuel, l'assainissement collectif n'est donc pas réalisable à Visker.

Néanmoins, Mr LUQUET, Président du S.I. Adour-Echez, note que la 1^{ère} tranche n'est pas très loin de l'objectif fixé par l'Agence de l'Eau, d'autant qu'il s'agit d'études préliminaires à affiner (un peu plus de branchements possibles, des devis comparatifs ...) et suggère que le Syndicat achète d'ores et déjà le terrain devant recevoir la station d'épuration pour être prêt dans le cas où cette 1^{ère} tranche serait réalisable.

Les 2^{ème} et 3^{ème} tranches seraient quant à elles abandonnées.

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'achat ou non par le S.I. Adour-Echez de la parcelle B 51 appartenant à la famille PUJO.

Proposition acceptée à l'unanimité.

IV – Travaux en cours et prévisions 2012

Mme le Maire fait un point sur les travaux en cours :

Toiture de l'école refaite, Camin deth Hreisho de Boset et dera Cantira refaits

Toiture Maison Isidore : en raison d'un surcroît de travail de l'entreprise, les travaux sont reportés au mois de janvier.

Stéphane JOLY demande de faire réparer les linteaux des fenêtres côté nord en même temps (proposition acceptée)

Réfection du lavoir dera Cantira : reportée aussi au printemps en raison d'un surcroît de travail de l'entreprise.

Travaux d'élagage des platanes et des bouleaux effectués (coût : 560,00 € T.T.C.)

Martine DOMEQ fait part du manque de netteté de la coupe faite aux bouleaux.

Alain MONTEGUT précise le souci de préserver l'esthétisme tant aux platanes qu'aux bouleaux.

Clôture du Presbytère : en cours

Travaux d'aménagement aux « Platanes », au lavoir dera Pasada et entrée ouest du village : en cours aussi Alain MONTEGUT fait part de son interrogation quant au choix de l'emplacement de la table de pique-nique, initialement prévue au lavoir dera Pasada, et précise qu'il serait peut-être plus judicieux de la mettre entrée ouest (face à la maison DUFOUR) pour deux raisons : plus visible, donc plus fréquentée, notamment par des cyclistes qui arrivent au village, et aussi moins isolée donc moins propice au vol et aux fréquentations douteuses.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Nous étudierons en 2012 l'opportunité de mettre un banc au lavoir dera Pasada.

Prévisions 2012 :

Voirie : curage global des fossés, empierrement au chemin qui va au château d'eau

Travaux sur les bâtiments : peintures salle des fêtes

En discussion : agrandissement du cimetière et aménagement de l'entrée de l'église (devis fait en 2010 :

12 301 € H.T., à comparer avec d'autres)

V- DIVERS

Mme le Maire fait part de sa colère face à l'accumulation de déchets (pas toujours inertes) dans l'ancienne décharge, pourtant fermée et pourtant très fréquentée !!!

Elle précise qu'elle a été nettoyée cet été par l'entreprise ALVES et à nouveau bien encombrée !

Alain MONTEGUT précise qu'un entrepreneur a indiqué lors d'une réunion qu'il l'avait aussi nettoyée (que faisait-il là ???)

S'en suit alors une discussion sur la conduite à tenir : fermer l'accès en bas ? Fermer en haut en laissant l'accès aux agriculteurs riverains ? Mettre un panneau ? Ne rien faire ?

Le risque étant d'une part de laisser l'opportunité aux irrespectueux de déposer leurs ordures partout ailleurs aux alentours (bois partout) si l'accès est fermé, d'autre part de faire casser la barrière par des réfractaires (déjà arrivé).

Pourtant, comment continuer à « tolérer » un tel amoncèlement ?

Après discussion, le choix de mettre un panneau en haut plus barrière si nécessaire est retenu, sous réserve d'accord avec la mairie de Layrisse.

Eric POIROUX s'interroge ensuite sur la lisibilité du budget communal et sur la connaissance qu'auraient ou non les habitants sur la finalité concrète de la part communale des impôts :

Si on posait aux gens la question : « A quoi sert la part communale de nos impôts ? », sauraient-ils répondre ?

Après discussion, il est proposé d'insister un peu sur ce point dans le prochain « Echo du Chêne » sous forme de fromage par exemple.

La commission communication se réunira d'ailleurs très prochainement pour finaliser cet « Echo du Chêne »

La séance est levée à 23H

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le : 05 Décembre 2011 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à VISKER,
le 5 décembre 2011.

Le Maire
Maryse VERDOUX